



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

VOILE

RÈGLEMENT SPORTIF SAISON 2016/2017



Contacts pour transmission des résultats et site internet:

C.D.V.35 Tél : 09 81 96 75 56

Cadre CDV 35

courriel : contact@cdv35.com

Important : *logiciel fédéral Freg 20XX*

Merci aux commissaires informatiques de lire l'annexe FReg de ce règlement et de respecter les codes de régates et les libellés définis dans cette annexe.

PRÉAMBULE

Ces Championnats Départementaux correspondent à la mise en place d'une pratique sportive voile légère pour **tous** les régatiers, **jeunes et adultes**, licenciés en Ille et Vilaine.

Les épreuves doivent être adaptées au niveau général des concurrents. (Parcours).

Les championnats départementaux se déroulent en deux périodes de septembre à juin pour la saison sportive en cours.

- **Championnat d'automne de septembre à fin décembre** (support de sélection des coureurs pour le *Championnat de Bretagne de Voile*).
- **Championnat de printemps de mars à juin.**

Toutes les épreuves des Championnats Départementaux sont de Grade 5B

1 AUTORITÉ - RÈGLES

1.1 Autorité

Le Comité Départemental de Voile 35

La Commission Sportive du CDV 35

1.2 Règles

Ce Championnat est régi par :

Les règles de l'ISAF.

Les prescriptions de la FFV

Les instructions de course Type et leurs annexes "Bretagne".

Le règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile

Ce règlement.

Chaque règle énumérée ci-dessus, prévalant sur la précédente.

2 INSCRIPTION – ADMISSION - IDENTIFICATION

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

2.1 Inscription

2.1.1 Licence.

Seuls seront admis à courir les coureurs titulaires d'une licence FFVoile visée médicalement et d'une autorisation parentale pour les mineurs. **Leur présentation est obligatoire à l'inscription de chaque épreuve. Tout coureur ne pouvant présenter ces documents sera classé DNC pour l'épreuve considérée. Il lui sera attribué le nombre de points prévu à l'article 8.1.4.**

La Licence doit être **signée par un des parents du coureur mineur.**

2.1.2 Visa médical.

1°) Soit la licence est visée par un médecin et porte un cachet médical,

2°) Soit le coureur présente un certificat médical de non contre-indication établi dans l'année en cours.

2.1.3 Frais de participation.

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve et le Club organisateur pourra demander lors de l'inscription une participation aux frais d'organisation d'un maximum de 5 € par coureur.

Si les concurrents inscrits ne vont pas sur l'eau, ils doivent être remboursés de leur frais d'inscription, et non remboursés s'ils ont été envoyés sur l'eau même sans courir ou valider de manche. La décision de faire partir sur l'eau ou non les concurrents relèvent du comité de course de l'épreuve.

2.2 Admission

2.2.1 Participants.

Le Championnat d'Ille et Vilaine voile légère est ouvert à tous les coureurs licenciés. Il est admis que des coureurs de départements voisins puissent participer ponctuellement après accord entre les CDV concernés et du club organisateur. Ils sont inscrits et classés à l'épreuve comme tout autre concurrent.

2.3 Identification des concurrents

2.3.1 Régate en flotte.

Chaque bateau devra afficher de façon claire un numéro de série dans la grande voile, ce numéro doit être lisible de chaque côté de la voile, tribord en haut.

Le non respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

3 AVIS AUX CONCURRENTS

Le présent règlement sportif tient lieu **d'avis de course** pour les épreuves prévues au calendrier des épreuves.

4 PROGRAMME

Pour chaque épreuve en flotte :

Inscriptions : 9H00 à 11H00

Mise à disposition sur l'eau : 11H30

5 SÉRIES ET CATÉGORIES

Voir annexes.

6 PARCOURS

Les formes de parcours sont laissées à la discrétion des organisateurs et des comités de course, (cf. annexes aux I.C. qui seront affichées sur le panneau d'information du club) l'objectif étant que les coureurs du championnat soient capables en fin de saison d'effectuer un parcours de type Régional.

Il est demandé aux organisateurs de limiter les temps de course pour favoriser le nombre de manches courues.

7 CLASSEMENTS D'UNE RÉGATE

7.1 Séries. Voir annexes.

7.2 Calcul des points : Application du système "à minima" ISAF, soit :

- 1er = 1pt - 2ème = 2pts 3ème = 3pts - 4ème = 4pts

7.3 Départage des ex-æquo :

Application de la règle A-8-1 de l'annexe A des RCV 2013/2016 : Aucun des scores retirés ne doit être utilisé pour départager les ex-æquo. Choix **Freg 20XX** : Meilleurs SCORES retenus.

7.4 Validation d'une régata.

1 course courue si régata en flotte.

7.5 Nombre de courses à courir : un maximum

7.6 Course décomptée.

Retrait de la plus mauvaise course à partir de 3 courses courues.

8 CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT

8.1 Classement Individuel

8.1.1 Validation du Championnat :

Le championnat départemental est validé à partir de 2 régates courues et dont les résultats sont édités sur le site de la FFVoile.

8.1.2 Régates décomptées :

Retrait de la plus mauvaise régata à partir de 3 régates courues.

8.1.3 Calcul des points :

Le classement départemental annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par application du système "à minima" ISAF pour chaque régata, soit :

- 1er = 1pt - 2ème = 2pts 3ème = 3pts - 4ème = 4pts

Tout coureur DNA marque point Max + 5 (voir définition point max § 8-1-4 ci-dessous)

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

Le concurrent ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

8.1.4 Points des DNC et absents:

Le nombre de *points maximum* est fixé à l'issue de la première régata en prenant le nombre d'inscrits + 5 arrondis à la dizaine supérieure.

- DNC marque : points max + 05
- Absent marque : points max + 10
- Tout coureur nouveau marque point Max + 10 aux régates précédentes.

8.1.5 Départage des ex-æquo :

Application de la règle A-8-1 de l'annexe A des RCV: Aucun des scores retirés ne doit être utilisé pour départager les ex-æquo. Choix **Freg** : Meilleurs SCORES retenus.

8.2 Classement des Clubs sur le championnat.

Cumul des cinq meilleurs résultats individuels de chaque Club, en cumulant les résultats des classes définies dans les annexes par support. Si un Club présente moins de cinq coureurs, le ou les coureurs manquants marquent un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

9 CHARTE DES ENTRAÎNEURS

La charte des entraîneurs s'applique sur les différentes épreuves par les bateaux accompagnateurs.

En particulier :

- Rester à disposition de l'organisateur dans le cadre du Dispositif de Sécurité et d'Intervention
- S'engage à ne donner aucune instruction à ses coureurs après le signal préparatoire,
- S'engage à respecter les consignes du président du comité de course,
- S'engage, sauf cas de force majeure, à rester à plus de 100 mètres de tout voilier en course, et à ne pas se tenir, à partir du signal préparatoire, dans les prolongements de la ligne de départ ni dans le parcours.

10 JAUGE

Voir annexes.

11 SÉCURITÉ**11.1 Gilet de sauvetage :**

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire, conformément à la réglementation en vigueur.

11.2 Émargement :

L'émargement départ et retour est obligatoire sur les régates du Championnat Départemental.

Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le jury après transmissions des feuilles d'émargement :

Un bateau recevra une pénalité de 20% à la course la plus proche de l'infraction.

Heures limites pour émarger :

Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.

Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

11.3 Matériel de sécurité :

Bout de remorquage d'au moins 5m. Voir annexes.

12 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE**12.1 Désignation du corps arbitral :**

Après examen des propositions des clubs organisateurs, le corps arbitral (Présidents du C.C. et du jury) sera désigné par la C.D.A. **Le Club organisateur devra prévoir 2 assesseurs au Jury.**

12.2 Affichage :

Le présent règlement, les Instructions de Courses et les annexes devront être affichés au tableau officiel.

12.3 Annulation d'une épreuve :

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition (à partir de 9h00 ou 12h00 pour les régates du samedi).

12.4 Résultats

12.4.1 Traitement :

Les résultats des épreuves départementales doivent obligatoirement être traités avec le **logiciel Freg**.

12.4.2 Transmission :

A la suite d'une épreuve, le club organisateur doit transmettre, pour le mercredi suivant, au CDV, au responsable du championnat et au responsable du site internet, une sauvegarde de la session **Freg 20XX, par fichiers joints à un e-mail** (Cf. annexe Freg pour procédure)

A partir de cette sauvegarde le C.D.V. diffuse sur son site Internet www.cdv35.com le résultat de la régates et, au plus tard une semaine avant l'épreuve suivante, les classements individuels provisoires du Championnat.

12.5 Proclamation des résultats.

12.5.1 A l'issue de chaque épreuve

Lors de la proclamation des résultats d'une épreuve, un classement individuel est établi par classe. Les 3 premiers de chacune des classes, définies dans les annexes par support sont récompensés.

La 1^{ère} féminine de chacun des classes est valorisée sur l'épreuve à la discrétion de l'organisateur.

La proclamation des résultats sera suivie d'un goûter.

12.5.2 A l'issue du championnat

Après la dernière épreuve du championnat, et si les classements sont validés en accord avec les chapitres 7 et 8 :

- Les titres individuels suivants sont décernés :

- Champion d'Ille et Vilaine Voile :
 - « Optimist Benjamin », « Optimist Minime »
 - « Dériveur Intersérie ».
 - « Windsurf Minime », « Windsurf Cadet », « Windsurf Open » et « Windsurf Slalom ».

La première féminine sera valorisée dans un championnat validé.

- Les titres de Club :

- Champion d'Ille et Vilaine Voile « Dériveur »
- Champion d'Ille et Vilaine Voile « Windsurf ».

13 SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

A la fin des épreuves de l'automne, les coureurs peuvent se qualifier pour le Championnat de Bretagne Voile Performance du printemps.

Tout club souhaitant positionner des coureurs sur la liste des sélectionnés pour le Championnat régional doit en faire une demande écrite motivée auprès du CDV 35, obligatoirement accompagnée de la fiche de détection « Evaluation des jeunes talents » de la FFV, complétée pour les coureurs concernés.

Le CDV 35 se réserve un droit de validation des demandes de sélection, en fonction du nombre et des résultats des coureurs, lors de la commission sportive de fin d'automne.

Un formulaire sera mis en ligne sur le site du CDV 35 et à retourner avant la commission de décembre, suite à la dernière épreuve départementale d'automne.

Tout coureur sélectionné au niveau régional et participant à une épreuve départementale du printemps sera classé comme « invité ».

Annexe Championnat 2017

L'âge des participants s'apprécie sur l'année du Championnat de France de la saison.

31 décembre 2017

Groupe Optimist :

- Classe : **Benjamin**, Coureurs âgés de moins de 12 ans au 31 décembre de l'année du Championnat.
- Classe : **Minime**, Coureurs âgés de 12 à 15 ans au 31 décembre de l'année du Championnat.

Groupe Dériveur Intersérie : *Départ commun aux dériveurs inter série.*

- Classe : **4.7**, Coureurs de 12 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat.
- Classe : **Radial**, Coureurs de 14 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat.
- Classe : **Standard**, Coureurs de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat.
- Classe **dériveur Intersérie**, bateaux inscrits sur leur handicap de la table officielle FFV, coureurs de 14 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat

Groupe Windsurf :

- Classe : **Minime**, Coureurs âgés de 12 à 14 ans au 31 décembre de l'année du Championnat, avec une surface de voile inférieure ou égale à 6.8 m².
- Classe : **Cadet**, Coureurs de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat, avec une surface de voile inférieure ou égale à 7.8 m².
- Classe : **OPEN**, Coureurs de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat, sur supports de type RaceBoard avec une surface de voile supérieure ou égale à 7.8 m².
- Classe : **Extrême Glisse**, Coureurs de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat.

Groupe Catamaran :

- Classe : **14 pieds**, Coureurs âgés de 12 à 14 ans au 31 décembre de l'année du Championnat.
- Classe : **15 Pieds**, Coureurs de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat sur catamaran de 15 pieds.
- Classe : **16 Pieds**, Coureurs de 15 ans et plus au 31 décembre de l'année du Championnat sur catamaran de 16 pieds.

Jauge

Respect des règles de classe, notamment dans le domaine de la sécurité.

ANNEXE Freg

Le traitement informatique des résultats est obligatoire

Le classement du Championnat d'Ille et Vilaine et de la Coupe d'Ille et Vilaine ne prend en compte que les coureurs licenciés dans les clubs d'Ille et Vilaine.

Paramétrage et préparation Freg 20XX

Les résultats sont traités obligatoirement avec le logiciel Freg.

Pour les dériveurs, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

Groupes	Classes /Cat	Libellé	Classement
OPT	MIN – BEN	Optimist (Minime - Benjamin)	Minime - Benjamin
DER	DERINT	Dériveur	Dériveur Intersérie

Les régates doivent se nommer :

R_DRXXD1 pour la 1^{ère} régata (**Dériveur** – Année xxxx – Départementale – épreuve N° 1)

R_DRXXD2 pour la 2^{ème} régata (**Dériveur** – Année xxxx – Départementale – épreuve N° 2)

Etc....et ont pour titre :

**Championnat d'Ille et Vilaine Voile Légère 20XX– « Optimist » et/ou « Dériveur »
N° épreuve - Lieu de la régata.**

Pour les Windsurf, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

Groupes	Classes /Cat	Libellé	Classements
PAV	MIN – CAD – OPEN	PAV (Minime – Cadet – Open)	Minimes – Cadets – Open
PAV	EXG	PAV Extrême Glisse	Extrême Glisse

Les régates devront se nommer :

R_PVXXD1 pour la 1^{ère} régata (**Planche à Voile** – Année XXXX – Départementale – épreuve N° 1)

R_PVXXD2 pour la 2^{ème} régata (**Planche à Voile** – Année XXXX – Départementale – épreuve N° 2)

Etc.... et auront pour titre :

**Championnat d'Ille et Vilaine Voile Légère 20XX–« Windsurf Glisse » ou« Extrême glisse »
N° épreuve - Lieu de la régata.**

Pour les Catamaran, les Groupes et Classes doivent être définis de la façon suivante :

Groupes	Classes /Cat	Libellé	Classements
CATA	14P – 15P – 16P	Catamaran (Minime, 15 pieds, 16 pieds)	Minime, 15 pieds, 16 pieds

Les régates devront se nommer :

R_CTXXD1 pour la 1^{ère} régata (**Catamaran** – Année XXXX – Départementale – épreuve N° 1)

R_CTXXD2 pour la 2^{ème} régata (**Catamaran** – Année XXXX – Départementale – épreuve N° 2)

Etc.... et auront pour titre :

**Championnat d'Ille et Vilaine Voile Légère XXXX–« Catamaran »
N° épreuve - Lieu de la régata.**

Une semaine avant la date de la régates, une régates type avec les coureurs inscrits (sans résultats) est transmise au club organisateur par le responsable des classements. Cette sauvegarde de régates type comporte tous les paramètres conformes au règlement Départemental. Il vous suffit de la restaurer avec votre Freg de la manière suivante :

Copier le fichier de sauvegarde dans un répertoire existant C:\BR_Sav1 par exemple

Ensuite sous Freg suivez la procédure suivante :

Sécurité/imp./exp. **Restaurer** **Reprise des fichiers d'une régates seule**

Dans la fenêtre qui s'ouvre sous **Origine des fichiers à récupérer**

Choisir **Chercher une autre origine que celle proposée**

Dans la fenêtre qui s'ouvre sélectionner le répertoire où vous avez copié la sauvegarde reçue : **C:\BR_Sav1**

Cliquez sur **OK** et dans la fenêtre sélectionnez le fichier à restaurer.

Cliquez sur **Exécuter**. Le programme vous indique la date de la sauvegarde de régates et vous demande confirmation. Cliquez sur **Oui** pour la copier sur votre ordinateur. La restauration effectuée il vous reste à ouvrir la régates.

Pour obtenir les feuilles de confirmation d'inscription faire :

Edition **Inscrits** puis **Listes diverses**

Dans la fenêtre de gauche cochez le bouton **Liste pour confirmation d'inscription**

Dans la fenêtre Contenu d'édition cochez le bouton **Groupe** puis choisissez le groupe

Dans la fenêtre Ordre d'édition cochez le bouton **Nom de skipper**

Transmission des résultats de régates sous Freg.

Lorsque la régates est terminée et que les résultats ont été signés par le président du jury, vous devez transmettre les résultats au C.D.V.35. Deux possibilités sont offertes :

1. Expédition de la disquette de sauvegarde de la régates par courrier ;
2. Transmission des résultats par Internet.

Dans les 2 cas vous utiliserez la procédure de sauvegarde de FReg:

Procédure de sauvegarde par disquette ou par Email.

Régates **Sauvegarder** (Copie de la régates en 1 fichier .WDZ.)

Dans la fenêtre **Sauver** sélectionner **Sauver une régates seule**

Dans la liste qui s'ouvre sélectionner la régates à sauvegarder puis Cliquez sur **Sélectionner**.

La fenêtre **Sauver** s'ouvre à nouveau, choisissez la destination :

Soit disquette A pour envoi par voie postale. Placez une disquette vierge sur le lecteur **A**:

Soit répertoire C:\BR_sav1 (en cliquant sur l'ascenseur) pour envoi en pièce jointe à un Email.

Pour **Exécuter** Cliquez sur le logo représentant une disquette avec des ailes

Le programme **crée la sauvegarde en 1 seul fichier**

Si vous avez choisi la procédure d'envoi par Email, préparez ensuite un Email à l'adresse suivante contact@cdv35.com mettez en copie le responsable des classements et le responsable du site Internet et joignez-y **le fichier** créé par la sauvegarde dans le répertoire BR-sav1.

Procédure de transmission des résultats de régates à la FFVoile :

Tous les résultats de toutes les compétitions déclarées devront être transmis à la FFVoile afin d'alimenter les classements des coureurs FFVoile.

- En utilisant le logiciel de classement FREG, cliquer sur le bouton rouge de la fenêtre principale afin d'y extraire le fichier export des résultats de la régates
- Aller sur le site FFVoile (calendrier, résultats) et cliquer en haut à droite sur « identification » et utiliser vos codes réservés
- cliquer en haut à droite sur « envoi des résultats », rechercher le fichier export des résultats de la régates et cliquer sur envoi.